



Objectifs : Conduire une véhicule de catégorie B de moins de 3,5 tonnes, transportant jusqu'à huit passagers, ainsi que des remorques.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 15 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :

- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée,
- Avoir conduit plus de 3 000 km,
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques,
- Avoir 17 ans.
- La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences,
- Évaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences,
- Évaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence,
- Épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.



SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.

EFFECTIFS

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

HORAIRES

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 10 heures sur simulateur maximum.





1. La conduite accompagnée augmente votre chance de réussite à l'examen.
74% pour l'apprentissage anticipé contre 55% pour la filière classique

2 ans = 12 Points

5. La conduite accompagnée peut vous permettre de réduire la période probatoire du permis.

Uniquement dans le cas de l'apprentissage anticipé de la conduite, la période probatoire est de 2 ans au lieu de 3 ans.



2. Elle peut vous permettre de réduire le coût de votre formation
Le coût d'une formation en conduite accompagnée est en moyenne moins élevé que celui d'une formation classique

LES 5 AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE PERMIS AAC



4. La conduite accompagnée peut réduire le prix de votre assurance

De nombreuses compagnies d'assurances proposent des premiers contrats jeunes conducteurs à des tarifs avantageux



3. La conduite accompagnée diminue le risque d'accident
Les jeunes conducteurs issus de la conduite accompagnée ont moins d'accidents que ceux issus de la filière classique



VOUS AVEZ 15 ANS ET +

Permis AAC

Vous voulez acquérir une expérience de conduite au-delà des heures de formation en école de conduite

étape 1

A l'auto-école

- Vous avez réussi votre examen du code de la route.
- Vous avez suivi au minimum 20 H de conduite avec votre école de conduite.
- Votre formateur estime que vous êtes apte à partir en conduite accompagnée



étape 2

Rendez-vous préalable

- Vous programmez un rendez-vous préalable avec votre accompagnateur.
- L'école de conduite vous remet une Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)



étape 3

S'assurer

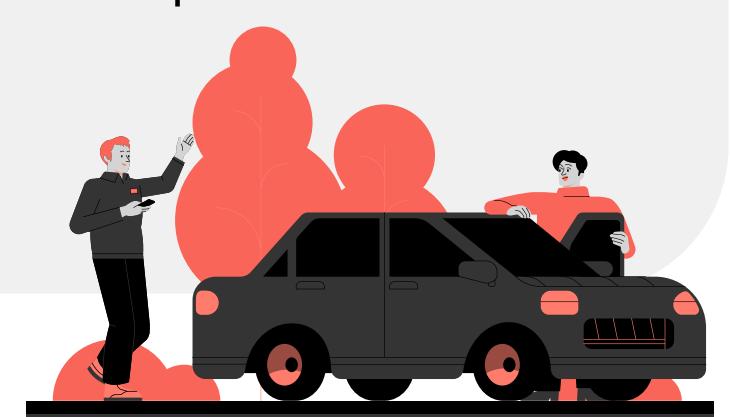
- Vous faites assurer le ou les véhicules qui seront utilisés lors de la conduite accompagnée.
- L'assurance ne prend pas de supplément tarifaire



étape 4

La conduite accompagnée

- Vous avez fait au minimum 3000 Km pendant un an avec votre accompagnateur.
- Vous avez effectué 2 rendez-vous pédagogiques :
 - Le premier au bout de 4 à 6 mois ou 1000 Km
 - Le second après 3000 Km.



étape 5

Examen pratique

- Je passe mon examen du permis de conduire à partir de 17 ans.



VOUS AVEZ 18 ANS ET +

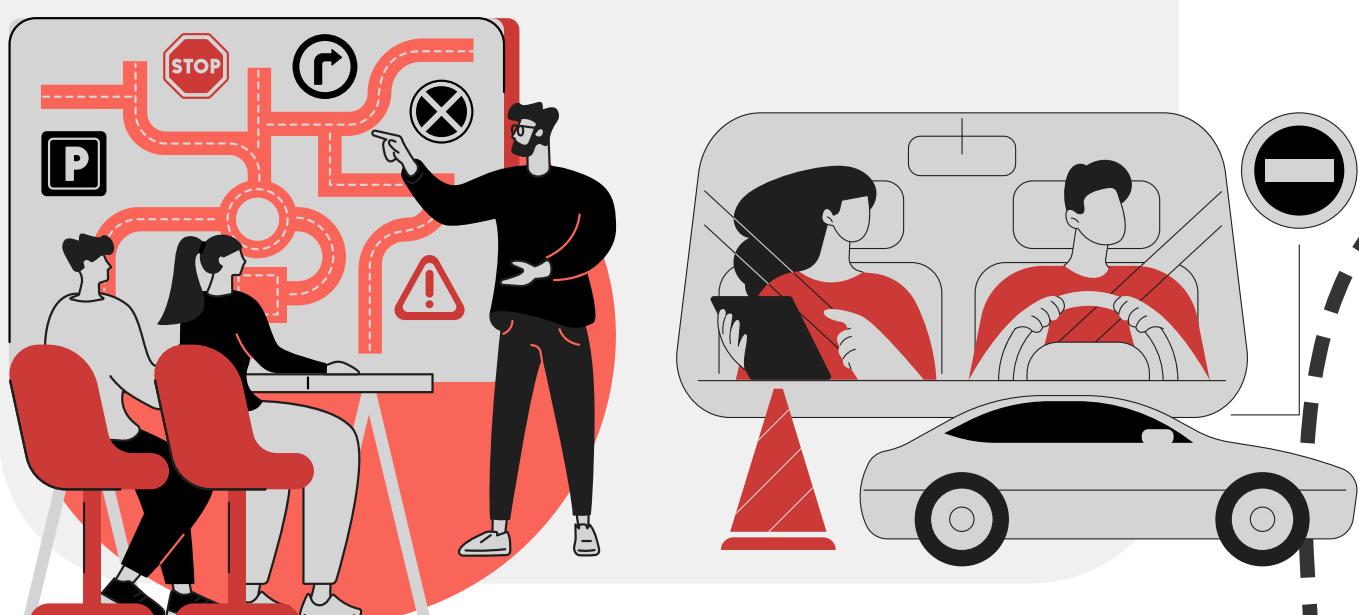
Vous voulez acquérir une expérience de conduite au-delà des heures de formation en école de conduite

CONDUITE SUPERVISÉE

étape 1

A l'auto-école

- Vous avez réussi votre examen du code de la route.
- Vous avez suivi au minimum 20 H de conduite avec votre école de conduite.
- Votre formateur estime que vous êtes apte à partir en conduite supervisée



étape 2

Rendez-vous préalable

- Vous programmez un rendez-vous préalable avec votre accompagnateur.
- L'école de conduite vous remet une Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)



étape 3

S'assurer

- Vous faites assurer le ou les véhicules qui seront utilisés lors de la conduite supervisée.
- L'assurance ne prend pas de supplément tarifaire



étape 4

La conduite accompagnée

- Vous avez acquis une plus grande expérience de conduite et vous vous sentez plus en confiance.
- Vous pouvez demander à votre formateur de vous faire passer un examen blanc.



étape 5

Examen pratique

- Je passe mon examen du permis de conduire.





PRÉPARATION À LA CONDUITE SUPERVISÉE

Objectifs : Conduire une véhicule de catégorie B de moins de 3,5 tonnes, transportant jusqu'à huit passagers, ainsi que des remorques.



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Avoir validé la formation initiale,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences,
- Évaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences,
- Évaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence,
- Épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.



EFFECTIFS

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

HORAIRES

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 10 heures sur simulateur maximum.

